

2, rue des Barons de Fleckenstein  
BP 30019  
67250 SOULTZ-SOUS-FORETS  
Tél. : 03 88 80 40 42  
[mairie@soultzsousforets.com](mailto:mairie@soultzsousforets.com)

## ARRETE DU MAIRE N° 22/2025 PORTANT REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION

Le Maire de la Ville de Soultz-sous-Forêts,

- VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Régions, des Départements et des Communes,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2211-1, L 2212-1, L 2212-2, L 2213-1, L 2213-2, L 2542-2 et L 2542-3,
- VU le Code de la Route et notamment l'article R 225,
- VU la demande de l'entreprise ROTT en date du 28 avril 2025,

CONSIDERANT qu'il appartient au Maire de prescrire toutes mesures utiles dans l'intérêt de la sécurité à l'intérieur de l'agglomération,  
CONSIDERANT la nécessité d'interdire la circulation dans la rue Wolfsgarten à Soultz-sous-Forêts,

### ARRETE :

**Article 1<sup>er</sup>** : En raison de la pose d'une purge sur une conduite existante au niveau du n°21, rue Wolfsgarten, la circulation sera interdite toute la journée du 30 avril 2025.

**Article 2** : Toutes les dispositions seront prises pour laisser un passage pour la circulation piétonne.

**Article 3** : La signalisation réglementaire sera mise en place par l'entreprise ROTT, qui veillera à assurer la sécurité sur le chantier.

**Article 4** : Les infractions au présent arrêté seront constatées par procès-verbal et donneront lieu aux poursuites prévues par la loi et les règlements en vigueur.

**Article 5** : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Sous-Préfet des Arrondissements de Haguenau - Wissembourg,
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Soultz-sous-Forêts,
- Monsieur le Chef de Corps du Centre de Secours de Soultz-sous-Forêts,
- Monsieur le Responsable du Centre d'Entretien et d'Intervention de Wissembourg,
- Entreprise ROTT,
- Archives Mairie.

Christophe SCHIMPF,  
Maire de Soultz-sous-Forêts :

